

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE NICOLET-YAMASKA
LE 1^{er} AVRIL 2026**

Ouverture de l'assemblée du Comité administratif de la MRC de Nicolet-Yamaska tenue le 1^{er} avril 2026 à 14h au Centre administratif de la MRC de Nicolet-Yamaska, 257-1, rue de Monseigneur-Courchesne, Nicolet.

Sont présents :

Mme Christine **GAUDET**, mairesse M. Laurent **MARCOTTE**, maire de Saint-
d'Aston-Jonction Léonard-d'Aston
M. Raymond **NOËL**, maire de Saint- M. Pascal **THÉROUX**, maire de Saint-
Célestin Village François-du-Lac

Formant quorum sous la présidence de M^{me} Geneviève Dubois, préfète et mairesse de la Ville de Nicolet.

M^{me} Chantal Tardif, directrice générale et greffière-trésorière est présente et agit à titre de secrétaire de la session.

ORDRE DU JOUR

1. AFFAIRES GÉNÉRALES

- 1.1. Ouverture de la session
- 1.2. Adoption de l'ordre du jour
- 1.3. Documents reproduits

2. SERVICES ADMINISTRATIFS ET FINANCES

- 2.1. Finances :
 - 2.1.1. Liste des dépôts du mois de février 2026
 - 2.1.2. Liste des comptes autorisés du mois de février 2026 – Adoption
- 2.2. Administration :
 - 2.2.1. Système de sonorisation – Duoson multimédia- Facturation – Autorisation
 - 2.2.2. Salon de l'immigration et de l'intégration – Location - Contrat de gré à gré – Octroi – Autorisation
 - 2.2.3. Stratégie de visibilité numérique – Offre de services – Contrat de gré à gré – Octroi – Autorisation
 - 2.2.4. Conception graphique, impression et publipostage de publicité touristique – Offre de services – Contrat de gré à gré – Octroi – Autorisation
- 2.3. Ressources humaines :
 - 2.3.1. Mandat administratif - Offre de services - Contrat de gré à gré - Octroi – Autorisation

3. DOSSIERS DES DIRECTIONS

- 3.1. Délégation au Conseil d'administration de l'Association régionale de développement économique du Centre-du-Québec (ARDECQ) – Autorisation
- 3.2. Délégation au Comité consultatif régional du Ministère de la famille – Autorisation
- 3.3. Entente de fourniture de services de la MRC de Nicolet-Yamaska pour le Centre de services scolaire de la Riveraine - Autorisation
- 3.4. Entente de contribution – Via 90.5 – Autorisation
- 3.5. Programme d'emploi et de compétences des jeunes - Projet les émergents- Dépôt - Autorisation
- 3.6. Prolongation de la convention d'aide financière de l'entente de développement culturel 2020-2023 – Programme aide aux initiatives de partenariat - Autorisation

- 3.7. Décret des travaux d'entretien - Cours d'eau branche 20 du cours d'eau carmel – Municipalité de Sainte-Perpétue
- 3.8. Décret des travaux d'entretien – Cours d'eau branches 4 & 5 du cours d'eau Lafond – Municipalités de Saint-Léonard-d'Aston et Sainte-Perpétue
- 3.9. Décret des travaux d'entretien – Cours d'eau branches 2 & 3 du cours d'eau Roland Lemire – Municipalité de Saint-Elphège
- 3.10 Décret des travaux d'entretien – Cours d'eau branche 2 du cours d'eau de la route Grande-Ligne – Municipalité de Saint-Elphège
- 3.11 Décret des travaux d'entretien - Branche 2 du cours d'eau Pierre-Morel – Ville de Nicolet

4 **POINT DE DISCUSSION ET D'INFORMATION**

5 **PÉRIODE DE QUESTIONS**

6 **AFFAIRES NOUVELLES**

7 **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

1
AFFAIRES GÉNÉRALES

1.1
OUVERTURE DE LA SESSION

La préfète, Mme Geneviève Dubois, préside l'assemblée et la déclare ouverte.

2026-04-093

1.2
ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT l'ordre du jour transmis;

Il est proposé par M. Laurent Marcotte, maire de Saint-Léonard-d'Aston et appuyé par Mme Christine Gaudet, mairesse d'Aston-Jonction et unanimement résolu par ce Conseil :

D'ADOPTER cet ordre du jour tel que présenté en le laissant ouvert à tout autre sujet d'intérêt pour la MRC.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

1.3
DOCUMENTS REPRODUITS

2
SERVICES ADMINISTRATIFS ET FINANCES

2.1.1
LISTE DES DÉPÔTS DU MOIS DE FÉVRIER 2026

La directrice générale commente la liste des dépôts du mois de février 2026, totalisant 2 322 296.24 \$

2026-04-094

2.1.2

LISTE DES COMPTES AUTORISÉS DU MOIS DE FÉVRIER 2026 – ADOPTION

CONSIDÉRANT que la greffière-trésorière de la MRC de Nicolet-Yamaska certifie la disponibilité des fonds pour les comptes payés d'une somme totale de 1 290 612.35 \$ pour le mois de février 2026;

Il est proposé par M. Pascal Théroux, maire de Saint-François-du-Lac et appuyé par M. Raymond Noël, maire de Saint-Célestin Village et unanimement résolu par ce Conseil :

D'ADOPTER les comptes payés d'une somme totale de 1 290 612.35 \$ pour le mois de février 2026, et ce, conformément aux résolutions adoptées par la présente assemblée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2.2

ADMINISTRATION :

2026-04-095

2.2.1

SYSTÈME DE SONORISATION – DUOSON MULTIMÉDIA - FACTURATION – AUTORISATION

CONSIDÉRANT que la MRC devait procéder à l'acquisition d'un système de sonorisation pour les séances publiques des conseils des maires;

CONSIDÉRANT l'offre de services concernant cette acquisition par la firme Duoson Multimédia, d'une somme de 10 275 \$, plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT les articles 11 et suivants du Règlement numéro 2021-03 sur la gestion contractuelle de la MRC de Nicolet-Yamaska;

Il est proposé par Mme Christine Gaudet, mairesse d'Aston-Jonction et appuyé par M. Laurent Marcotte, maire de Saint-Léonard-d'Aston et unanimement résolu par ce Conseil :

D'ENTÉRINER l'octroi du mandat de gré à gré pour l'acquisition d'un système de sonorisation à la firme Duoson pour une somme de 11 813.68 \$ taxes incluses, conformément à l'offre de services datée du 5 février 2026.

D'AUTORISER la directrice générale ou la directrice générale adjointe à signer, pour et au nom de la MRC, tous les documents utiles à ce mandat afin de donner plein effet à la présente résolution.

Les montants ci-devant mentionnés devant être payés à même le surplus libre.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2026-04-096

2.2.2

SALON DE L'IMMIGRATION ET DE L'INTÉGRATION – CONTRAT DE GRÉ À GRÉ – OCTROI – AUTORISATION

CONSIDÉRANT la résolution 2025-07-208 du conseil des maires du 16 juillet 2025 adoptant le Plan d'action pour l'accueil, l'intégration et l'établissement durable des personnes issues de l'immigration et de minorités ethnoculturelles 2025-2028;

CONSIDÉRANT que la mise en œuvre de ce plan d'action est soutenue financièrement par le Programme d'appui aux collectivités (PAC) du ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration, tel qu'autorisé par la résolution 2025-07-209 du conseil des maires du 16 juillet 2025;

CONSIDÉRANT que l'action « Promouvoir la MRC de Nicolet-Yamaska dans les salons afin de présenter les opportunités en région » est prévue au plan d'action;

CONSIDÉRANT qu'il est prévu de participer au Salon de l'immigration et de l'intégration deux fois par année afin de répondre à cette action, et que cette participation est inscrite au budget du PAC;

CONSIDÉRANT l'offre à titre d'exposant d'Immigrant Québec accompagnée du contrat daté du 13 mars 2026, d'une somme de 6 900 \$, plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT les articles 11 et suivants du Règlement numéro 2021-03 sur la gestion contractuelle de la MRC de Nicolet-Yamaska;

Il est proposé par M. Raymond Noël, maire de Saint-Célestin Village et appuyé par M. Pascal Théroux, maire de Saint-François-du-Lac et unanimement résolu par ce Conseil :

D'ENTÉRINER l'octroi du contrat d'exposant au Salon de l'immigration et de l'intégration à Immigrant Québec, pour une somme de 7 933.26 \$, taxes incluses, conformément à la proposition de services de Immigrant Québec datée du 13 mars 2026;

et

D'AUTORISER la directrice générale ou la directrice générale adjointe à signer, pour et au nom de la MRC, tous les documents utiles à ce contrat afin de donner plein effet à la présente résolution.

Les montants ci-devant mentionnés devant être payés à même la disponibilité des crédits budgétaires et autres sources déjà autorisées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2026-04-097

2.2.3

STRATÉGIE DE VISIBILITÉ NUMÉRIQUE – OFFRE DE SERVICES – CONTRAT DE GRÉ À GRÉ – OCTROI – AUTORISATION

CONSIDÉRANT que le développement d'une stratégie de visibilité numérique pour la destination de Nicolet-Yamaska est prévue au plan d'action touristique 2026-2029;

CONSIDÉRANT l'enveloppe budgétaire de 40 000 \$ réservée à la promotion touristique;

CONSIDÉRANT l'offre de services de SRG Consultant Inc accompagnée du contrat daté du 19 février 2026, d'une somme de 20 768 \$, plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT que l'offre de SRG Consultant Inc. répond adéquatement aux besoins identifiés et présente le meilleur rapport qualité-prix pour la réalisation du mandat;

CONSIDÉRANT les articles 11 et suivants du Règlement numéro 2021-03 sur la gestion contractuelle de la MRC de Nicolet-Yamaska;

Il est proposé par M. Laurent Marcotte, maire de Saint-Léonard-d'Aston et appuyé par M. Raymond Noël, maire de Saint-Célestin Village et unanimement résolu par ce Conseil :

D'OCTROYER le contrat de visibilité numérique pour la promotion touristique à SRG Consultant, pour une somme de 23 878.01 \$, taxes incluses, conformément à la proposition de services de SRG Consultant Inc, datée du 19 février 2026;

Et

D'AUTORISER la direction générale à signer, pour et au nom de la MRC, tous les documents utiles à ce contrat afin de donner plein effet à la présente résolution.

Cette dépense sera imputée à l'enveloppe budgétaire réservée à la promotion touristique.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2026-04-098

2.2.4

CONCEPTION GRAPHIQUE, IMPRESSION ET PUBLIPOSTAGE DE PUBLICITÉ TOURISTIQUE – OFFRE DE SERVICES – CONTRAT DE GRÉ À GRÉ – OCTROI – AUTORISATION

CONSIDÉRANT la nécessité de moderniser et de renouveler les outils promotionnels touristiques en format papier;

CONSIDÉRANT l'enveloppe budgétaire de 40 000 \$ réservée à la promotion touristique;

CONSIDÉRANT l'importance de faire connaître les attraits touristiques de la MRC auprès de la population locale;

CONSIDÉRANT les besoins des visiteurs du bureau d'information touristique qui recherchent des renseignements sur la MRC;

CONSIDÉRANT l'offre de services concernant la conception graphique, impression et publipostage d'un feuillet touristique et conception graphique et impression d'une carte géante extérieure provenant d'Émeraude Studio accompagnée du contrat daté du 26 février 2026, d'une somme de 6 644.92 \$, plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT les articles 11 et suivants du Règlement numéro 2021-03 sur la gestion contractuelle de la MRC de Nicolet-Yamaska;

Il est proposé par M. Laurent Marcotte, maire de Saint-Léonard-d'Aston et appuyé par M. Raymond Noël, maire de Saint-Célestin Village et unanimement résolu par ce Conseil :

D'OCTROYER le contrat conception graphique, impression et publipostage d'un feuillet touristique et conception graphique et impression d'une carte géante extérieure à Émeraude Studio, pour une somme de 7 640,00 \$, taxes incluses, conformément à la l'offre d'achat d'Émeraude Studio datée du 26 février de 2026;

Et

D'AUTORISER la directrice générale ou la directrice générale adjointe à signer, pour et au nom de la MRC, tous les documents utiles à ce contrat afin de donner plein effet à la présente résolution.

Les montants ci-devant mentionnés devant être payés à même la disponibilité des crédits budgétaires et autres sources déjà autorisées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2.3

RESSOURCES HUMAINES :

2026-04-099

2.3.1

MANDAT ADMINISTRATIF - OFFRE DE SERVICES - CONTRAT DE GRÉ À GRÉ - OCTROI - AUTORISATION

CONSIDÉRANT le rapport RH 2026-04;

CONSIDÉRANT les faits portés à l'attention des membres du comité administratif par la directrice générale;

CONSIDÉRANT la MRC de Nicolet-Yamaska souhaite respecter ses obligations administratives et légales ;

CONSIDÉRANT les recommandations de la directrice générale;

CONSIDÉRANT l'offre de services de la firme Réseau d'Experts BRH d'une somme de 13 950 \$, plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT les articles 11 et suivants du Règlement numéro 2021-03 sur la gestion contractuelle de la MRC de Nicolet-Yamaska;

Il est proposé par Mme Christine Gaudet, mairesse d'Aston-Jonction et appuyé par M. Pascal Thérout, maire de Saint-François-du-Lac et unanimement résolu par ce Conseil :

D'ENTÉRINER les décisions et procédures faites par la directrice générale en lien avec le Rapport RH 2026-04.

D'ENTÉRINER le mandat de gré à gré pour le mandat administratif pour une somme de 13 950 \$, plus les taxes applicables, conformément à l'offre de services datée du 17 mars 2026.

D'AUTORISER la directrice générale ou la directrice générale adjointe à signer, pour et au nom de la MRC, tous les documents utiles à ce mandat afin de donner plein effet à la présente résolution.

Les montants ci-devant mentionnés devant être payés à même les surplus libres.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3

DOSSIERS DES DIRECTIONS

2026-04-100

3.1

DÉLÉGATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ASSOCIATION RÉGIONALE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DU CENTRE-DU-QUÉBEC (ARDECQ) – AUTORISATION

CONSIDÉRANT que les affaires de l'ARDECQ sont administrées par un conseil d'administration composé de 7 personnes, dont un poste est réservé à la MRC de Nicolet-Yamaska;

CONSIDÉRANT l'importance pour la MRC de Nicolet-Yamaska de représenter le territoire à cette instance régionale de développement économique;

CONSIDÉRANT la Politique de dons, de commandites, de représentation et d'appuis de la MRC de Nicolet-Yamaska;

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction générale;

Il est proposé par M. Raymond Noël, maire de Saint-Célestin Village et appuyé par M. Laurent Marcotte, maire de Saint-Léonard-d'Aston et unanimement résolu par ce Conseil :

D'AUTORISER la délégation de Mme Karine Béliveau, directrice du développement économique et de l'attractivité du territoire de la MRC, comme administratrice à l'ARDECQ.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2026-04-101

3.2

DÉLÉGATION AU COMITÉ CONSULTATIF RÉGIONAL DU MINISTÈRE DE LA FAMILLE – AUTORISATION

CONSIDÉRANT les comités consultatifs régionaux mis en place par la Direction du développement du réseau et de la concertation régionale du ministère de la Famille;

CONSIDÉRANT que ces comités ont pour fonction de conseiller la ou le ministre de la Famille sur les besoins en matière de services de garde éducatifs à l'enfance et les priorités de développement de ces services sur son territoire, notamment en procédant à toute analyse que la ou le ministre demande et de donner son avis sur toute question concernant, dans le cas des services de garde subventionnés, le développement des services de garde éducatifs à l'enfance, les étapes conduisant à la délivrance d'un permis de garderie, le processus d'attribution, de récupération et de répartition des places dont les services de garde sont subventionnés;

CONSIDÉRANT que la MRC de Nicolet-Yamaska a un siège et doit désigner une personne représentante;

CONSIDÉRANT l'importance pour la MRC de Nicolet-Yamaska d'y représenter son territoire;

CONSIDÉRANT la Politique de dons, de commandites, de représentation et d'appuis de la MRC de Nicolet-Yamaska;

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction générale;

Il est proposé par M. Laurent Marcotte, maire de Saint-Léonard-d'Aston et appuyé par Mme Christine Gaudet, mairesse d'Aston-Jonction et unanimement résolu par ce Conseil :

D'AUTORISER la délégation de Mme Karine Béliveau, directrice du développement économique et de l'attractivité du territoire de la MRC, au Comité consultatif régional du Ministère de la famille.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2026-04-102

3.3

ENTENTE DE FOURNITURE DE SERVICES POUR LE CENTRE DE SERVICES SCOLAIRES DE LA RIVERAINE - AUTORISATION

CONSIDÉRANT que la MRC de Nicolet-Yamaska détient un réseau de fibres optiques, mis en place dans le cadre du programme Villes et villages branchés;

CONSIDÉRANT la construction en cours de la nouvelle école dans le secteur de Baie-du-Febvre et le besoin du Centre de services scolaires de relier la nouvelle école à leur réseau pour l'été 2026;

CONSIDÉRANT que les 6 fibres MA114 du tronçon T51 sont non utilisées;

CONSIDÉRANT que le Centre de services scolaires doit avoir l'autorisation de l'usage de ces fibres pour procéder à la construction de la portion manquante pour relier l'école;

Il est proposé par M. Raymond Noël, maire de Saint-Célestin Village et appuyé par M. Laurent Marcotte, maire de Saint-Léonard-d'Aston et unanimement résolu par ce Conseil :

D'AUTORISER l'entente de fourniture de services de la MRC de Nicolet-Yamaska pour le Centre de services scolaires de la Riveraine, et ce, telle que soumise;

Et

D'AUTORISER la directrice générale à signer l'entente de fourniture de services de la MRC de Nicolet-Yamaska pour le Centre de services scolaires de la Riveraine, pour et au nom de la MRC de Nicolet-Yamaska, et tous les documents utiles permettant de donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2026-04-103

3.4

ENTENTE DE CONTRIBUTION – VIA 90.5 – AUTORISATION

CONSIDÉRANT une contribution de 5 000 \$ de la MRC de Nicolet-Yamaska à VIA 90.5, et ce, pour 840 messages radio de 15 secondes mettant en valeur la MRC, ses municipalités, leurs initiatives, leurs projets et activités pour 2026;

CONSIDÉRANT qu'à cet effet, il y a lieu d'autoriser une entente entre la MRC de Nicolet-Yamaska et VIA 90.5;

CONSIDÉRANT l'entente de contribution de la MRC de Nicolet-Yamaska pour VIA 90.5 soumise aux membres du Comité administratif;

Il est proposé par Mme Christine Gaudet, mairesse d'Aston-Jonction et appuyé par M. Laurent Marcotte, maire de Saint-Léonard-d'Aston et unanimement résolu par ce Conseil :

D'AUTORISER l'entente de contribution de la MRC de Nicolet-Yamaska pour VIA 90.5, et ce, telle que soumise;

Et

D'AUTORISER la directrice générale à signer l'entente de contribution de la MRC de Nicolet-Yamaska pour VIA 90.5, pour et au nom de la MRC de Nicolet-Yamaska, et tous les documents utiles permettant de donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2026-04-104

3.5

PROGRAMME D'EMPLOI ET DE COMPÉTENCES DES JEUNES - PROJET LES ÉMERGENTS – DÉPÔT - AUTORISATION

CONSIDÉRANT que le projet « Les émergents » est un projet collectif porteur pour les entreprises agricoles de proximité du territoire et qu'il répond à l'un des cinq enjeux principaux du PDZA de la MRC, soit la commercialisation;

CONSIDÉRANT que ce programme offert par Agriculture et Agroalimentaire Canada permettrait de couvrir 50 % du salaire et des avantages sociaux de l'employée responsable du kiosque, représentant une subvention potentielle d'environ 5 296 \$;

CONSIDÉRANT que la MRC et la ressource embauchée sont admissibles au programme et qu'il est possible de bénéficier d'une seule fois de ce programme, comme organisation;

CONSIDÉRANT que cette aide financière permettrait de consolider la mise en place de l'incubateur et d'assurer son fonctionnement pour l'an 2027 si les sommes économisées demeurent dans le budget de fonctionnement du projet;

Il est proposé par M. Raymond Noël, maire de Saint-Célestin Village et appuyé par M. Pascal Thérout, maire de Saint-François-du-Lac et unanimement résolu par ce Conseil :

D'AUTORISER le dépôt au programme d'emploi et de compétences des jeunes.

D'AUTORISER la conservation des sommes épargnées dans le budget de fonctionnement du projet.

D'AUTORISER la directrice générale ou la directrice générale adjointe à signer la demande officielle, les formulaires requis et tout document nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2026-04-105

3.6

PROLONGATION DE LA CONVENTION D'AIDE FINANCIÈRE DE L'ENTENTE DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL 2020-2023 – PROGRAMME AIDE AUX INITIATIVES DE PARTENARIAT - AUTORISATION

CONSIDÉRANT la convention d'aide financière de l'Entente de développement culturel – programme Aide aux initiatives de partenariat (N/Réf. : 535819) entre la MRC de Nicolet-Yamaska et le ministère de la Culture et des Communications (MCC), couvrant la période du 1^{er} janvier 2021 au 30 juin 2024;

CONSIDÉRANT que l'aide financière accordée par le MCC s'élève à 143 997 \$ pour ladite période;

CONSIDÉRANT que le programme permet la mise en place d'actions soutenant le développement culturel sur le territoire de la MRC;

CONSIDÉRANT que la MRC dispose d'un résiduel de 33 044 \$ provenant de la convention d'aide financière 2020-2023, lequel doit être appliqué aux actions prévues dans la convention d'aide financière 2025-2027 de l'Entente de développement culturel;

CONSIDÉRANT que le ministère demande la signature d'un avenant de prolongation de la convention d'aide financière 2020-2023 afin de permettre l'utilisation du résiduel;

CONSIDÉRANT que la MRC souhaite prolonger la convention d'aide financière 2020-2023 jusqu'au 31 mars 2027;

Il est proposé par M. Laurent Marcotte, maire de Saint-Léonard-d'Aston et appuyé par Mme Christine Gaudet, mairesse d'Aston-Jonction et unanimement résolu par ce Conseil :

D'AUTORISER la direction générale de la MRC à signer l'avenant relatif à la prolongation de la convention d'aide financière de l'Entente de développement culturel – Programme Aide aux initiatives de partenariat 2020-2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2026-04-106

3.7

DÉCRET DES TRAVAUX D'ENTRETIEN - COURS D'EAU BRANCHE 20 DU COURS D'EAU CARMEL – MUNICIPALITÉ DE SAINTE-PERPÉTUE

CONSIDÉRANT que des travaux d'entretien ont été demandés sur la branche 20 du cours d'eau Carmel dans la municipalité de Sainte-Perpétue;

CONSIDÉRANT que les travaux d'entretien seront effectués sur une distance d'environ 300 m ;

CONSIDÉRANT que les travaux seront effectués selon le plan No. 225 du MAPAQ;

Il est proposé par M. Pascal Thérout, maire de Saint-François-du-Lac et appuyé par Mme Christine Gaudet, mairesse d'Aston-Jonction et unanimement résolu par ce Conseil :

DE DÉCRÉTER les travaux d'entretien sur la branche 20 du cours d'eau Carmel dans la municipalité de Sainte-Perpétue.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2026-04-107

3.8

DÉCRET DES TRAVAUX D'ENTRETIEN – COURS D'EAU BRANCHES 4 & 5 DU COURS D'EAU LAFOND – MUNICIPALITÉS DE SAINT-LÉONARD-D'ASTON ET SAINTE-PERPÉTUE

CONSIDÉRANT que des travaux d'entretien ont été demandés sur les branches 4 & 5 du cours d'eau Lafond dans les municipalités de Saint-Léonard-d'Aston et Sainte-Perpétue

CONSIDÉRANT que les travaux d'entretien seront effectués sur une distance d'environ 1700 m ;

CONSIDÉRANT que les travaux seront effectués selon le plan No. 8637 du MAPAQ;

Il est proposé par Mme Christine Gaudet, mairesse d'Aston-Jonction et appuyé par M. Laurent Marcotte, maire de Saint-Léonard-d'Aston et unanimement résolu par ce Conseil :

DE DÉCRÉTER les travaux d'entretien sur les branches 4 & 5 du cours d'eau Lafond.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2026-04-108

3.9

DÉCRET DES TRAVAUX D'ENTRETIEN – COURS D'EAU BRANCHES 2 & 3 DU COURS D'EAU ROLAND LEMIRE – MUNICIPALITÉ DE SAINT-ELPHÈGE

CONSIDÉRANT que des travaux d'entretien ont été demandés sur les branches 2 & 3 du cours d'eau Roland Lemire dans la municipalité de Saint-Elphège;

CONSIDÉRANT que les travaux d'entretien seront effectués sur une distance d'environ 1700 m ;

CONSIDÉRANT que les travaux seront effectués selon le plan No. 5071 du MAPAQ;

Il est proposé par M. Pascal Théroux, maire de Saint-François-du-Lac et appuyé par M. Raymond Noël, maire de Saint-Célestin Village et unanimement résolu par ce Conseil :

DE DÉCRÉTER les travaux d'entretien sur les branches 2 & 3 du cours d'eau Roland Lemire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2026-04-109

3.10

DÉCRET DES TRAVAUX D'ENTRETIEN – COURS D'EAU BRANCHE 2 DU COURS D'EAU DE LA ROUTE GRANDE-LIGNE – MUNICIPALITÉ DE SAINT-ELPHÈGE

CONSIDÉRANT que des travaux d'entretien ont été demandés sur la branche 2 du cours d'eau de la Route Grande-Ligne dans la municipalité de Saint-Elphège;

CONSIDÉRANT que les travaux d'entretien seront effectués sur une distance d'environ 1600 m ;

CONSIDÉRANT que les travaux seront effectués selon le plan No. 9452 du MAPAQ;

Il est proposé par M. Laurent Marcotte, maire de Saint-Léonard-d'Aston et appuyé par Mme Christine Gaudet, mairesse d'Aston-Jonction et unanimement résolu par ce Conseil :

DE DÉCRÉTER les travaux d'entretien sur la branche 2 du cours d'eau de la Route Grande-Ligne.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2026-04-110

3.11

DÉCRET DES TRAVAUX D'ENTRETIEN - BRANCHE 2 DU COURS D'EAU PIERRE-MOREL – VILLE DE NICOLET

CONSIDÉRANT que des travaux d'entretien ont été demandés sur la branche 2 du cours d'eau Pierre-Morel dans la ville de Nicolet;

CONSIDÉRANT que les travaux d'entretien seront effectués sur une distance d'environ 400 m ;

CONSIDÉRANT que les travaux seront effectués selon le plan No. 780 du MAPAQ;

Il est proposé par M. Raymond Noël, maire de Saint-Célestin Village et appuyé par M. Pascal Thérout, maire de Saint-François-du-Lac et unanimement résolu par ce Conseil :

DE DÉCRÉTER les travaux d'entretien sur la branche 2 du cours d'eau Pierre-Morel dans la ville de Nicolet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4
POINT DE DISCUSSION ET D'INFORMATION

5
PÉRIODE DE QUESTIONS

6
AFFAIRES NOUVELLES

2026-04-111

7
LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par M. Laurent Marcotte, maire de Saint-Léonard-d'Aston et appuyé par Mme Christine Gaudet, mairesse d'Aston-Jonction et unanimement résolu par ce Conseil :

Qu'ayant épuisé l'ordre du jour, de lever cette séance à quatorze heures vingt minutes (14h20).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Je, Geneviève Dubois, atteste, que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal du Québec* (RLRQ, c. C-27.1).

GENEVIÈVE DUBOIS
PRÉFÈTE ET MAIRESSE DE LA
VILLE DE NICOLET

CHANTAL TARDIF
DIRECTRICE GÉNÉRALE ET
GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE